



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept janvier, à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2025

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Madame Corinne THIVANT et Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP.

Absents : Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP, Mesdames Nathalie KLIMENKO et Corine GUILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Corinne THIVANT

Madame le Maire donne lecture du courrier de démission de Madame Christine DURAND, ainsi que son courrier de réponse et l'accusé de réception de Monsieur le Sous-Préfet.

Madame Evelyne RICARD intègre la commission des Finances, Madame Perrine MOUILLERE intègre la commission Voirie pour aider au fleurissement, et Madame Catherine BIGAY intègre le CCAS.

DÉLIBÉRATION RATTACHÉE À LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les entreprises locales ont la possibilité de mettre un encart publicitaire dans le bulletin municipal.

Elle demande au Conseil de bien vouloir fixer les tarifs pour le bulletin municipal 2025. La taille d'encart publicitaire est unique, à savoir 6 cm x 4 cm.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal 2025, comme suit :

- Encart publicitaire 6 cm x 4 cm : 25 €

Le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Table de ping pong

Délibération n°01-01-2025

Madame le Maire présente les devis de trois entreprises pour la fourniture d'une table de ping-pong, projet porté par le CME :

- MAVASA : 1.430,86 € HT + 420,00 € Frais de port = 2.221,03 € TTC
- ADEQUAT : 1.650,00 € HT + 208,00 € Frais de port = 2.229,60 € TTC
- DISCOUNT COLLECTIVITES : 1.861,00 € HT + 376,00 € Frais de port = 2.684,40 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de la société MAVASA, pour un montant de 1.430,86 € Ht soit 2.221,03 € TTC.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental ne subventionne pas les acquisitions simples.

Il est proposé de demander à une entreprise la préparation du support et la pose de la table afin de bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité.

Il est décidé de se renseigner auprès des services du Département.

- Travaux de voirie Route de l'étang d'Arçon

Madame le Maire informe les membres du Conseil que les agents de voirie ont effectué de gros travaux Route de l'étang d'Arçon, à deux endroits distincts. Tout d'abord, un talus un peu abrupt menaçait de s'effondrer dans le fossé, de suite après l'entrée du chemin d'accès de Monsieur B.. Suite à une réunion sur place avec le propriétaire, des travaux de remise en forme du talus et le busage du fossé ont été réalisés par les agents, le propriétaire s'étant chargé de l'évacuation de la terre.

Un peu plus bas sur la route, avant le dépôt d'Arçon, une traversée sous la route s'est effondrée et menaçait d'emporter l'accotement et la bande de roulement. Les pluies abondantes de l'année 2024, le drainage des prairies en face et le trafic important sur cette voie (engins agricoles, camion poids-lourds...) ont accéléré les dégâts sur cette voie. Un regard adapté a été installé pour collecter les eaux pluviales, la traversée a été renforcée.

- Réflexions sur les travaux d'investissement 2025

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de mener une réflexion sur les projets d'investissement pour l'année 2025 afin d'avancer sur la préparation du budget primitif.

Tous les projets ne seront pas forcément réalisés et soumis aux conditions d'attribution des subventions :

- Aménagement des abords du Foyer Rural + mur de soutènement à crépir + reprise mur de séparation avec la propriété Dupont
- Chemin piétonnier des Gatilles + délimitation poubelles Domaine des Gatilles
- Salle d'animation : Travaux portes et fenêtres + vérification chauffage + rayonnage armoire + réparation fuite clocheton + remplacement par des LED
- Ecole : poursuite de la sécurisation du parking de l'école avec création du chemin piétonnier + peinture extérieur + réparation fuite toiture
- Commerce multiservices : Climatisation, serrure porte terrasse, et porte réserve
- Table de ping-pong

- Local technique voirie : Alarme et chauffage d'appoint
- Remise en état des WC publics Place du champ de foire
- Lavoir de rébruns
- Aménagement Délaissé bas du bourg
- Appartement : remplacement fenêtres, porte et porte d'entrée (ponçage et peinture)
- Cimetière : mur extérieur, entrée du nouveau cimetière, cave-urne, ossuaire (audit ?) terrain Villeneuve
- Mairie : cuisine à changer
- Acquisition groupe électrogène

PERSONNEL COMMUNAL

- IHTS

Délibération n°01-02-2025 : IHTS

- Participation mutuelle

Délibération n°01-03-2025

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015, la commune a mis en place une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents. Le montant est fixé à 25 € par mois et par agent depuis le 1^{er} septembre 2022.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir réévaluer le montant de cette participation.

Ainsi, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Initié par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 puis par le Décret n°2022-581 du 20 avril 2022, la réforme de la protection sociale complémentaire a introduit l'obligation de participation financière des employeurs publics au 1^{er} janvier 2025 pour la couverture prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la mutuelle santé.

La réforme participe ainsi à l'amélioration des conditions de travail des agents publics ainsi qu'au maintien de leur niveau de vie et de leur santé et constitue également un élément d'attractivité pour le service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} février 2025, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle de 35 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance labellisée.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

- SNCF

Madame le Maire indique avoir réalisé avec Monsieur BACKELAND Xavier, spécialiste des passages à niveau à la SNCF, le diagnostic obligatoire, tous les cinq ans, du passage à niveau situé Route de la Tannerie.

La signalisation est correcte, la visibilité acceptable. Quelques pistes d'améliorations ont été inscrites, telles que l'abaissement de la vitesse à 30 km/h (à la charge de la Mairie) et la destruction de la petite cabane SNCF du garde-barrière (à la charge de la SNCF).

- ONF

Madame le Maire a reçu en Mairie Monsieur Béranger BOUILLOUX, responsable ONF et Monsieur Roger MOUILLERE afin d'étudier les travaux à réaliser au titre de cette année 2025.

Il s'agit d'un dégagement manuel de régénération naturelle dans les parcelles 1, 8 et 9 pour un montant de 4.555,65 € TTC. Le devis est validé.

Par ailleurs, Madame le Maire demande au Conseil de réunir la commission Voirie-Bâtiments et le CCAS.

Le CCAS se réunira le lundi 3 février à 20h00 en Mairie.

La Commission Voirie-Bâtiments se réunira le jeudi 6 février à 20h00 en Mairie.

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Conférence des Maires, le 23 janvier 2025

Madame le Maire indique avoir participé à la Conférence des Maires. L'ordre du jour était le suivant :

- Dispositif Passeport bénévole mis en place par France Bénévolat
- Mise en place d'un service commun Formation/sécurité
- Bilan des zones d'accélération EnR
- Questions diverses : Présentation du livret pour le parcours pédagogique des ENR

- Commission Environnement, le 21 janvier 2025

Monsieur Guillaume LEFEBVRE explique avoir participé à la réunion de la commission Environnement, qui avait pour ordre du jour :

- Retour sur l'enquête et l'audit déchèteries
- Retour sur le déploiement de la collecte des biodéchets
- Point d'avancement sur les démarches « tri hors foyers » et « déchets abandonnés »
- Questions et points divers

QUESTIONS DIVERSES

* Madame Evelyne RICARD indique que le Conseil Municipal Enfants a pour projet l'installation d'une boîte à livres. Ils sont à la recherche d'une vieille armoire et souhaitent la transformer en borne kilométrique.

* Madame Corinne THIVANT informe l'Assemblée que la Mairie de Saint Germain Lespinasse accueille des ateliers numériques pour les personnes de plus de 55 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le LUNDI 24 FÉVRIER 2025 à 20H00 en Mairie.